

## **Comité de suivi du projet de minicentrale hydroélectrique de Val-Jalbert**

### **Compte-rendu de la réunion du mercredi 20 novembre 2013 tenue au restaurant L'Entre-Gens de Saint-Bruno à 15 h.**

#### Étaient présents :

Mmes **Aline Gagnon**, Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan (CGRO)  
**Nicole Huybens**, Laboratoire de recherche sur la non acceptabilité sociale (LARENAS) de  
l'Université du Québec à Chicoutimi  
**Monique Laberge**, Conseil régional de l'environnement et du développement durable  
(CREDD)  
**Marc Morin**, personne-ressource, Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan  
**Alexandre Gauthier**, secrétaire, Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan

#### Étaient absents :

MM. **Patrick Déry**, Groupe de recherches écologiques de La Baie (GREB)  
**Michel Doré**, représentant des citoyens  
**Isabelle Genest**, représentante du secteur patrimoine, culture et autochtone

La réunion est animée par Aline Gagnon

### **Résumé des discussions**

#### **1.0 MOT DE BIENVENUE**

Mme Aline Gagnon souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence.

## **2.0 LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION**

M. Alexandre Gauthier procède à la lecture de l'avis de convocation. Mme Aline Gagnon passe au point 4.0

## **3.0 LECTURE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2013**

Les membres présents confirment avoir bien reçu le compte-rendu de la réunion du 12 septembre par courriel et en avoir pris connaissance. Par conséquent, son adoption est proposée par Mme Nicole Huybens. À la demande des membres, M. Alexandre Gauthier confirme que le compte-rendu sera rendu public dès le lendemain par l'entremise d'un lien sur la page dédiée au comité de suivi. Mme Aline Gagnon passe au point 5.0.

### **Mesure de suivi**

- **Rendre public le compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2013 par l'entremise d'un lien sur la page dédiée au comité sur le site energievertelsj.ca.**

## **4.0 SUIVIS DÉCOULANT DU COMPTE-RENDU**

Mmes Nicole Huybens et Monique Laberge souhaitent revenir sur les modifications apportées au point 14.0 du document «Règles de fonctionnement» qui porte sur les communications. Le soutien et la coordination assurés par Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan ainsi que la pratique de rapporter toute communication publique sur les activités du comité au promoteur font l'objet d'interrogations. Au terme d'un échange avec M. Alexandre Gauthier, il est déterminé que les changements apportés au point 14.0 respectent la volonté exprimée par les membres à l'occasion de la rencontre du 20 septembre. Mme Aline Gagnon propose de revenir au point 3.0 de l'ordre du jour qu'elle avait omis.

## **5.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme Aline Gagnon procède à la lecture de l'ordre du jour proposé. Mme Nicole Huybens en propose l'adoption.

## 6.0 MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ET DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

M. Alexandre Gauthier explique aux membres les corrections apportées au protocole d'entente entre Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan et le Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan conformément aux suggestions formulées par les membres lors de la réunion du 12 septembre 2013.

Les changements apportés sont les suivants :

- À la page 1, premier paragraphe, les termes « *indépendant* » et « *d'observation* » ont été retirés.
- À la page 3, section « *Engagements du promoteur* », 2<sup>e</sup> point, le terme « *observateur* » a été remplacé par « *personne-ressource* ». De plus, la précision suivante a été effectuée « *et participera aux activités du comité sans en être membre* ».

Mme Aline Gagnon confirme aux membres que les modifications ont été entérinées officiellement par les administrateurs d'Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan et que de son côté, elle a signé la version finale du document.

Mme Nicole Huybens souligne qu'elle représente le Laboratoire de recherche sur la non-acceptabilité sociale (LARENAS) de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et note que la précision n'a pas été effectuée dans la version finale du document. À défaut d'enclencher un autre processus de révision, elle souhaite néanmoins que la page internet du comité soit modifiée en conséquence.

### **Mesure de suivi**

- **Modifier le nom de l'organisme que représente Mme Nicole Huybens par « Laboratoire de recherche sur la non-acceptabilité sociale (LARENAS) de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) sur la page internet du comité de suivi.**

M. Alexandre Gauthier rappelle brièvement les changements effectués au document « Règles de fonctionnement » étant donné que ceux-ci ont été abordés plus tôt au point 4.0 portant sur les suivis découlant du compte-rendu.

## 7.0 PAGE DU COMITÉ DE SUIVI SUR INTERNET ET COURRIEL

M. Alexandre Gauthier présente la page internet dédiée au comité qui a été créée sur le site [energievertelsj.ca](http://energievertelsj.ca), dans la section consacrée aux activités de la société en commandite Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan. La page met en lumière le rôle du comité de suivi et décrit ses principales responsabilités. Le nom de chacun des membres et de l'organisme et/ou secteur d'activité qu'il représente y figure également. Il précise que la page a été conçue afin d'être facilement accessible des internautes et de rendre sa navigation la plus conviviale possible.

Conformément à la volonté exprimée par les membres du comité à la dernière assemblée, une adresse courriel a été créée et ajoutée en bas de page dans le but de faciliter la communication avec la population et lui permettre d'adresser des questions. L'adresse est la suivante : [comitedesuivi@energievertelsj.ca](mailto:comitedesuivi@energievertelsj.ca). M. Gauthier confirme qu'aucun courriel n'a encore été adressé au comité par l'entremise de cette adresse. Des préoccupations d'un citoyen ont cependant été formulées à Mme Aline Gagnon via l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean. Ces préoccupations seront traitées ultérieurement au point 8.0.

## 8.0 REMPLACEMENT DE MME GHISLAINE HUDON

Mme Aline Gagnon confirme aux membres que Mme Ghislaine Hudon a été élue mairesse de Lac-Bouchette lors des élections municipales du 3 novembre prochain. Par conséquent, Mme Hudon devra démissionner de son poste de représentante du Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan (CGRO) sur le comité de suivi et comme le prévoit le protocole d'entente, l'organisme devra désigner un(e) remplaçant(e) à l'intérieur même de l'organisation.

Étant donné que l'élection municipale est récente, Mme Gagnon indique que le processus de remplacement est peu avancé. Elle relate avoir sondé l'intérêt des autres membres de son comité et que le représentant de Rio Tinto Alcan lui a manifesté son intérêt pour participer, d'une façon ou d'une autre, aux travaux du comité. Les membres accueillent cette offre avec ouverture et n'écartent pas l'idée de l'inviter au besoin à titre de personne-ressource ou d'expert. Pour combler le poste vacant sur le comité, Mme Monique Laberge demande si une approche a été tentée auprès de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean. Mme Gagnon répond par la négative et ajoute qu'elle va prendre

un moment de réflexion avant d'identifier un(e) remplaçant(e) potentiel(le). Elle souligne qu'elle évaluera les candidatures potentielles au sein des deux organismes mentionnés et se donne comme objectif de trouver cette personne avant la prochaine réunion du comité.

Dans un autre ordre d'idées, Mme Nicole Huybens croit pertinent que le comité envisage d'entendre au moins une personne qui a exprimé son opposition au projet avec constance. Elle estime que comprendre cette opposition dans ses fondements, y compris les aspects symboliques, permettrait au comité de mieux jouer son rôle. En sa qualité de chercheure, Mme Huybens souhaiterait, par ailleurs, être en mesure d'analyser le phénomène de la non-acceptabilité sociale pour en comprendre les aspects qui apparaissent comme les moins rationnels. Dans une controverse socio-environnementale, les informations scientifiques, économiques et légales prennent souvent le haut du discours alors que les décisions sont prises en fonction de d'autres aspects comme, par exemple, l'importance de la symbolique d'un lieu, d'une forêt ou de l'activité projetée. Après discussion, les remarques sont jugées intéressantes et l'idée qui s'en dégage pourrait éventuellement être évaluée lors d'une rencontre ultérieure afin de déterminer si elle cadre dans le mandat confié au comité.

### **Mesure de suivi**

- **Entamer un processus de recrutement pour désigner un(e) remplaçant(e) au poste de représentant du Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan (CGRO) afin de combler le départ de Mme Ghislaine Hudon.**

## **9.0 PRÉOCCUPATIONS DE CITOYENS**

Mme Aline Gagnon fait part de la réception d'un courriel qui lui a été adressé en sa qualité de présidente de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean par M. Pierre Tanguay, un citoyen de Roberval, reconnu comme étant un membre de la Coalition pour la sauvegarde de la rivière Ouiatchouan, fortement opposée au projet de minicentrale à Val-Jalbert. Étant donné que le titre de l'envoi mentionne le comité de suivi, que son contenu porte sur les travaux en cours de réalisation à Val-Jalbert et qu'il a été envoyé au moment où le comité ne possédait pas d'adresse de courriel, Mme Gagnon a jugé que c'est en qualité de responsable du comité de suivi qu'elle devait y répondre.

Le courriel de M. Tanguay, en date du 19 septembre 2013, est accompagné de deux vidéos amateurs et de deux photos captées lors d'une visite non autorisée dans le secteur des travaux au barrage, à proximité de la chute Maligne. S'appuyant sur ses documents audiovisuels, M. Tanguay souhaite s'enquérir «du respect de l'intégrité environnementale» des travaux «en regard de la protection des habitats du poisson et des organismes » présents dans le tronçon entre la chute Maligne et le lac Saint-Jean. La version intégrale du courriel est déposée et les documents audiovisuels sont projetés sur écran au bénéfice des membres.

Mme Gagnon révèle qu'elle a transféré le courriel à Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan qui a pris connaissance du matériel visuel et des préoccupations émises. Elle ajoute avoir reçu une réponse officielle le 25 septembre 2013 par laquelle Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan confirmait la conformité des travaux réalisés dans la rivière en fonction des certificats d'autorisation émis par les différents ministères. La version intégrale de la réponse est déposée. M. Marc Morin reprend certains éléments de la réponse officielle d'EHO et explique les mesures mises en place au cours de la période de travaux en rapport avec les préoccupations émises dans le courriel. Mme Gagnon précise que c'est sur la base des informations qui lui ont été fournies, en ce qui a trait à l'intégrité environnementale des travaux, qu'elle a adressé une réponse partielle à M. Tanguay tout en lui affirmant qu'elle soumettrait sa lettre au comité. Après discussion, les membres s'entendent pour que Mme Gagnon lui fasse parvenir un complément de réponse dans les meilleurs délais sur la base des informations transmises à propos de la protection des habitats du poisson et des organismes.

### **Mesure de suivi**

- **Complément de réponse de Mme Aline Gagnon, au nom du comité de suivi, au courriel adressé par M. Pierre Tanguay, membre de la Coalition pour la sauvegarde de la rivière Ouiatchouan.**

## **10.0 ACTIVITÉ PUBLIQUE**

À la demande de Mme Aline Gagnon, M. Alexandre Gauthier explique les différentes considérations, dont certaines logistiques, qui ont incité Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan à privilégier l'émission d'un communiqué de presse en lieu et place de

l'activité publique prévue initialement pour le 23 octobre. Il rappelle que l'objectif principal de l'activité était de livrer toute l'information pertinente à l'état des travaux et que le moyen choisi (communiqué de presse) permettra d'atteindre la cible. Mme Aline Gagnon se dit à l'aise avec cette décision. Elle reconnaît qu'il lui aurait été difficile de livrer un rapport sur les activités du comité de suivi et ce, après une seule réunion, ou encore répondre à des questions pointues. Le report de l'activité à une date ultérieure permettra notamment de mieux cibler le message que le comité souhaite transmettre.

### 11.0 MISE À JOUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

M. Marc Morin effectue une présentation visuelle de l'évolution des travaux depuis la dernière visite des membres du comité de suivi et fait le bilan des travaux en cours. Certaines questions sont adressées à M. Morin, notamment sur les retombées régionales du chantier et la période visée pour la fin des travaux.

### 12.0 DIVERS

#### 12.1 Adresse postale des membres

Mme Aline Gagnon mentionne qu'il manque certaines adresses postales afin d'être en mesure de compléter la liste des coordonnées des membres. Après discussion, il est convenu qu'un courriel sera envoyé à chacun des membres absents pour compléter la liste.

#### **Mesure de suivi**

- **Faire parvenir un courriel dans le but de recueillir les adresses postales manquantes afin de compléter la liste officielle des coordonnées des membres du comité de suivi.**

#### 12.2 Informations confidentielles

Mme Aline Gagnon souligne qu'une question à propos de la confidentialité des informations contenues dans le cartable et la clé USB lui a été adressée par un membre. Elle souhaite donc profiter de la tenue de cette rencontre pour rappeler que, conformément au point 6.0 des règles de fonctionnement du comité de suivi, seulement certains documents contiennent de l'information de nature confidentielle. D'autres, documents contenus remis aux membres, tels que les copies de l'étude d'impact sur l'environnement ou du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), sont publics.

### **13.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

En fonction du calendrier déposé aux membres lors de la dernière réunion du comité, la prochaine réunion se déroulera le 19 mars 2014. L'heure et l'endroit seront confirmées aux membres pas courriel.

#### **Mesure de suivi**

- **Confirmer par courriel aux membres du comité de suivi la date, l'heure et le lieu de la prochaine réunion.**



## ANNEXE 1

### RÉSUMÉ DES MESURES DE SUIVI

- **Rendre public le compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2013 par l'entremise d'un lien sur la page dédiée au comité sur le site energievertelsj.ca.**
- **Modifier le nom de l'organisme que représente Mme Nicole Huybens par « Laboratoire de recherche sur la non-acceptabilité sociale (LARENAS) de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) sur la page internet du comité de suivi.**
- **Entamer un processus de recrutement pour désigner un(e) remplaçant(e) au poste de représentant du Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan (CGRO) afin de combler le départ de Mme Ghislaine Hudon.**
- **Complément de réponse de Mme Aline Gagnon, au nom du comité de suivi, au courriel adressé par M. Pierre Tanguay, membre de la Coalition pour la sauvegarde de la rivière Ouiatchouan.**
- **Faire parvenir un courriel dans le but de recueillir les adresses postales manquantes afin de compléter la liste officielle des coordonnées des membres du comité de suivi.**
- **Confirmer par courriel aux membres du comité de suivi la date, l'heure et le lieu de la prochaine réunion.**

**Comité de suivi du projet de minicentrale  
hydroélectrique de Val-Jalbert**

*Réunion du mercredi 20 novembre 2013 à 15 h  
Restaurant L'Entre-Gens de Saint-Bruno*

**Ordre du jour proposé**

- 1.0 MOT DE BIENVENUE
- 4.0 LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION
- 5.0 LECTURE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2013
- 4.0 SUIVIS DÉCOULANT DU COMPTE-RENDU
- 5.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 6.0 MODIFICATIONS DU PROTOCOLE D'ENTENTE ET DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT
- 7.0 PAGE DU COMITÉ DE SUIVI SUR INTERNET ET COURRIEL
- 8.0 REMPLACEMENT DE MME GHISLAINE HUDON
- 9.0 PRÉOCCUPATIONS DE CITOYENS
- 10.0 ACTIVITÉ PUBLIQUE
- 11.0 MISE À JOUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
- 12.0 DIVERS

Adresse postale des membres

---

Frais de déplacement

---

---

- 13.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE